

Montréal, le 25 août 2011

**Par dépôt électronique (SDE)**

À tous les intervenants

**Objet : Demande relative aux modifications de méthodes comptables  
découlant du passage aux normes internationales d'information  
financière (« IFRS »)  
Dossier de la Régie : R-3768-2011**

---

Chers confrères,

La présente est pour préciser que le budget de participation doit être basé sur *le Guide de paiement 2009*. Le cas échéant, nous vous prions de bien vouloir transmettre le budget de participation révisé d'ici **12h, le 26 août 2011**.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as